

COMMUNIQUE PUBLIC DU COLLECTIF INDYMEDIA LILLE PAR RAPPORT AU PROCES DU 19 AVRIL 2007

Le 19 avril 2007, un ancien membre du collectif indymédia Lille est convoqué devant le tribunal correctionnel de Boulogne / Mer. Il répondra du chef d'inculpation de diffamation publique envers une administration ou un corps de fonctionnaires (en l'occurrence des fonctionnaires de police ayant participé le 23 juin 2004 à l'interpellation de réfugié-e-s dans la zone portuaire de Calais).

Cette personne est inculpée au motif de la loi sur la liberté de la presse (!) de 1881 : dans le cadre d'un délit de presse, la justice s'attaque à une personne qu'elle considère comme directeur de la publication du site internet d'indymedia Lille.

Cette accusation est d'autant plus grotesque que le site internet du collectif indymedia Lille fonctionne sur le principe de la publication ouverte. N'importe qui est en droit de proposer des articles, qui sont relus par les membres du collectif. Le collectif décide alors de publier ou non ces articles en fonction de la charte qui définit les cadres de la politique éditoriale du site (à l'adresse suivante : <http://lille.indymedia.org/spip.php?article61>).

En inculquant une personne, la justice refuse de reconnaître le fonctionnement horizontal du collectif et essaie de plaquer ses schémas hiérarchiques, ceci dans le but de réprimer un site internet d'information alternative qui refuse les logiques des médias de masse (sélection et formatage de l'information en fonction d'impératifs commerciaux et politiques), et qui fait partie d'un réseau comptant plus de 170 collectifs à travers le monde. Le réseau indymedia est un véritable contre-pouvoir médiatique, et c'est à cela que la police et la justice essaient de s'attaquer.

Les articles incriminés par la justice ont été publiés sur notre site fin juin 2004, suite à des rafles policières visant les réfugié-e-s de Calais. Il s'agissait pour les autorités, 6 mois après la fermeture très médiatique du "centre d'hébergement" de Sangatte, de faire croire que le problème des réfugié-e-s dans le Calaisis était réglé.

En juin 2004 comme aujourd'hui, ce problème n'est pas réglé. De très nombreuses personnes ayant quitté leur pays survivent dans des conditions ignobles dans le Calaisis en attendant de parvenir à traverser la Manche par n'importe quel moyen. En l'absence d'un accueil acceptable, tant du point de vue légal qu'humanitaire, ce sont des militant-e-s qui sont au quotidien sur le terrain pour aider les réfugié-e-s à survivre, et pour veiller à ce que les forces de police, qui ont pour tâche de rendre invisibles ces réfugié-e-s, n'abusent pas de leur pouvoir.

Evidemment, ce travail de vigilance gêne les "forces de l'ordre" dans leurs activités. Après avoir essayé, par des procédures judiciaires et diverses tentatives d'intimidation de décourager le travail de terrain des militant-e-s du Calaisis, la police et la justice s'attaque aujourd'hui au site du collectif indymedia Lille, qui se fait le relais de leurs luttes et de la situation des réfugié-e-s dans le secteur. Ce procès vise donc à intimider et/ou faire taire un média alternatif traitant de ce sujet, et illustre également une volonté de faire silence sur ces hommes et femmes, et sur les violences des politiques "de gestion migratoire des pays du nord".

Le collectif Indymedia Lille soutient totalement la personne inculpée, ancienne membre du collectif. Il appelle également chacun-e à diffuser à l'occasion de ce procès et par la suite le maximum d'informations au sujet de la situation des réfugié-e-s du Calaisis et d'ailleurs !

**Résistons et agissons pour une information libre et insoumise et
pour la liberté de circulation et d'installation !**

infos complémentaire sur ce procès sur le site : lille.indymedia.org

Collectif Indymedia Lille
c/o CCL
4 rue de Colmar
59000 LILLE
imc.lille@no-log.org
<http://lille.indymedia.org>